

la brève

LETTRE D'INFORMATION BIMENSUELLE
1^{ER} AVRIL 2017 - N°359

U2P
union
des entreprises
de proximité

P.1 - P.2 - P.3 - Les
candidats à l'élection
présidentielle passent leur
grand oral devant l'U2P

P.3 - Assurance-chômage

P.4 - Brèves - Agenda

LES CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE PASSENT LEUR GRAND ORAL DEVANT L'U2P

mars à Paris était une première sous la bannière U2P. Mais surtout, en pleine campagne électorale, l'occasion était donnée de présenter les 13 priorités de l'U2P pour le prochain quinquennat (voir *Brève* n°358). Ce fut d'abord le cas lors d'une rencontre avec la presse. Le président et les vice-présidents de l'U2P ont ainsi réaffirmé devant le parterre de journalistes présents l'urgence qu'il y avait à réorienter les politiques publiques vers les entreprises de moins de 50 salariés, avec des mesures capables de reconquérir la confiance de ces chefs d'entreprise. Ils ont ainsi plaidé pour une baisse forte et durable du coût du travail, mais aussi pour l'abandon de réformes qui nuisent à la bonne marche de ces entreprises telles que le prélèvement à la source ou le compte pénibilité. L'U2P a également émis le souhait d'une véritable égalité de traitement entre les entreprises, quel que soit leur statut (indépendants, microentreprises, plateformes). À l'issue de cette présentation, les principaux candidats à l'élection présidentielle ou leurs représentants ont été invités à réagir aux propositions de l'U2P et à défendre leur programme face à une salle comble réunissant près de 300 représentants territoriaux des U2P et de ses composantes. C'est ainsi que Arnaud Montebourg représentant Benoît Hamon, Anne-Marie Idrac représentant Emmanuel Macron et François Fillon se sont exprimés tour à tour, au cours d'une séquence retransmise en direct (détail pages 2 et 3) sur le site de l'U2P.



A quelques semaines du premier tour de l'élection présidentielle, l'U2P a invité les principaux candidats à l'élection présidentielle à venir échanger avec ses représentants sur l'avenir des 2,3 millions d'entreprises dont l'U2P porte la voix.

ILS ONT DIT...

Alain Griset, Président de l'U2P

« On ne peut pas continuer à fonctionner avec des règles qui ont été pensées pour les grandes entreprises. Il faut un environnement fiscal et social qui soit réellement favorable au développement de nos entreprises. »

A circonstance exceptionnelle, événement exceptionnel. La traditionnelle « journée des présidents » qui réunit l'ensemble des représentants des U2P de région et de département a pris cette année une tournure particulière. D'abord, cette journée organisée le 16

ANNE-MARIE IDRAC

Représentant Emmanuel Macron



Extraits de son intervention

Former 1 million de jeunes et 1 million de demandeurs d'emploi sans qualifications. Les niveaux de qualification requis pourront évoluer et ce sujet devra faire l'objet d'un dialogue avec les professionnels.

Étendre la couverture d'assurance-chômage aux travailleurs indépendants. Le revenu de remplacement restera fonction du niveau des ressources perçues et du nombre de jours travaillés et des économies permettront de ne pas augmenter le niveau des cotisations.

Faire de l'apprentissage la voie prioritaire de l'accès aux diplômes dans l'enseignement professionnel.

FRANÇOIS FILLON

Extraits de son intervention

Étudier la faisabilité d'un fonds de financement dédié aux entreprises de proximité leur permettant d'emprunter à taux zéro ou très réduit et avec des garanties raisonnables.

Réduire les contraintes fiscales et sociales avec la transformation du CICE en baisse de charges patronales sur l'ensemble des salaires, un nouvel allègement de 25 milliards d'euros portant sur tous les salaires, une TVA compétitivité dont le taux normal serait augmenté de 2 points, les taux réduits et super-réduits restant inchangés.

Refonder et simplifier le code du travail : doublement des seuils sociaux, soutien au recrutement dans le cadre de contrats stables – recours à la négocia-

tion interprofessionnelle pour aboutir sur la question du contrat de travail –, suppression des 35 heures, suppression du compte pénibilité ; renvoi aux accords de branches et d'entreprise afin de placer la négociation au plus près du terrain.

Permettre à chacun de créer et développer ses formes d'entreprise en travaillant autour de 3 axes :

- **la simplification** par la décentralisation et la responsabilisation, la création d'un code du travail digital

- **la fiscalité** : l'impôt sur les sociétés sera établi au taux de 25% ou de 15% selon la taille de l'entreprise et un travail prioritaire sera engagé à l'échelle européenne pour lutter contre l'optimisation fiscale ; un prélèvement forfaitaire unique de 30% sur l'ensemble des revenus mobiliers se substituera aux multiples taxes existantes ;

- **la réduction du coût du travail** : le CICE se transformera dès 2018 en baisse de 6 points des cotisations sociales (10 points au niveau du SMIC) ; les exonérations de charges sociales sur les heures supplémentaires seront

rétablies.

Faire du chantier de l'apprentissage et de la formation une priorité absolue : objectif d'un million d'apprentis ; placer l'enseignement professionnel non plus sous la tutelle de l'Éducation nationale, mais sous celle des régions et des branches professionnelles ; assouplir les contrats d'apprentissage en rendant la rupture du contrat plus aisée, que celle-ci soit à l'initiative de l'employeur ou de l'apprenti ; faire repenser le coût des études en apprentissage sur l'État et non plus sur l'entreprise.

Protéger les entreprises de proximi-

rétablies.

Suspendre le compte pénibilité et renvoyer le sujet à la négociation au niveau de la branche professionnelle.

Simplifier et responsabiliser le dialogue social. La loi sera garante des principes fondamentaux, tandis que les horaires et l'organisation du temps de travail, seront négociés par les branches ou en entreprise. Une seule instance représentative du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise. A défaut d'accords d'entreprise, les accords de branche s'appliqueront.

Lutter contre toutes les formes de fraude, sociale, fiscale ou d'organisation. Les plateformes collaboratives seront taxées sur le chiffre d'affaires réalisé en France. Travail détaché : la période légale de détachement sera réduite d'un an.

Supprimer le RSI. Adosser le régime spécifique des indépendants au régime général pour obtenir une meilleure qualité de service tout en préservant les spécificités réservées aux indépendants en termes de niveau de cotisation et d'assiette.

té : reprendre le statut de l'EIRL ; réformer le RSI et mettre en place plusieurs dispositifs liés à la retraite ou à la perte d'activité pour mieux protéger les travailleurs indépendants.

Encadrer les nouvelles activités qui se développent à travers l'économie collaborative afin que les conditions de concurrence soient acceptables et que chacun participe au financement de notre système de protection sociale. Afin de réduire les distorsions de concurrence, l'ensemble des artisans et commerçants pourront bénéficier de la franchise de TVA jusqu'à 50 000 euros pour les services et 120 000 € pour l'achat-revente.

Réformer le RSI sans fusion avec le régime général ni augmentation des cotisations et maintien d'un régime spécifique.

ARNAUD MONTEBOURG

Représentant Benoit Hamon

Extraits de son intervention

Soutenir le « made in France » par le biais de la commande publique, notamment en la sortant du dogme du « moins disant » pour payer le produit ou le service à son juste prix et **en réservant 50% des marchés publics aux PME** ainsi que l'Allemagne le pratique.

Réussir la rénovation thermique des bâtiments en lançant un vaste plan de rénovation énergétique à hauteur de 100 milliards d'euros sur 5 ans pour la rénovation urbaine et thermique à raison de 20 milliards d'euros par an. Ce plan serait financé par des prêts à long

terme de la Caisse des dépôts et consignations.

Créer un grand organisme de cautionnement qui incitera les banques à prêter davantage aux PME et permettra de relancer la machine à financer les projets de développement.

Créer un fond national pour la reprise d'entreprise.

Mettre fin au travail détaché, au besoin en prenant des mesures unilatérales.

Créer un statut unique de l'actif visant à dépasser la distinction entre salariat et travail indépendant et à être plus protecteur pour les indépendants. Le niveau des prélèvements serait discuté avec les professionnels. La distinction entre pa-



trimoine personnel et professionnel serait maintenue.

Ouvrir une réflexion sur la taxation des revenus du travail. Une des pistes serait de moduler l'impôt sur les sociétés en fonction des réinvestissements réalisés dans l'entreprise.

Endiguer l'« uberisation » débri-dée notamment en requalifiant les salariés déguisés.

Les autres candidats

Le Conseil National avait également invité Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen à débattre avec les représentants

de l'U2P. Malheureusement, les représentants proposés par ces deux candidats ne répondant pas aux critères définis par le Conseil National, il n'a pas été possible de les retenir.

ASSURANCE CHÔMAGE

L'U2P soutient l'accord et appelle à faire contribuer les nouvelles formes d'emploi

Par nature, les représentants des employeurs et des salariés sont les mieux placés pour agir sur le marché de l'emploi et pour gérer le régime d'assurance chômage. C'est pourquoi l'U2P a été la 1^{ère} organisation patronale à demander la réouverture de la négociation et a participé à celle-ci avec l'objectif de mettre fin aux déficits du régime. Les mesures d'économie proposées dans le projet d'accord vont dans ce sens. Ainsi, l'âge minimum à partir duquel les seniors auront droit à 36 mois de prestations a été reporté de 50 à 55 ans. Parallèlement, les organisations patronales ont accepté d'instaurer une contribution exceptionnelle temporaire (maxi-

mum 3 années) de 0,05% sur la masse salariale. Cette augmentation sera néanmoins intégralement compensée par la baisse d'une autre cotisation (AGS) rendue possible par la diminution des défaillances d'entreprises. Au total, le coût sera nul pour les entreprises, ce qui est indispensable pour préserver la fragile reprise des embauches constatée ces derniers mois. D'autre part, la surtaxation des contrats courts a été abandonnée à juste titre. Cette solution aurait eu de graves conséquences sur plusieurs activités de proximité dont la rentabilité repose par nature sur un recours structurel aux CDD ou saisonniers. De même la surcotisation sur les CDD de moins de 3 mois décidée en 2013 est supprimée, celle sur les CDD d'usage le sera au bout de 18 mois. Toujours afin de résorber les déficits de l'assurance chômage, l'U2P a saisi les partenaires sociaux sur la possibilité de mettre à contribution les plateformes dites collaboratives ainsi

que l'ensemble des entreprises qui ont recours à des micro-entrepreneurs en lieu et place de salariés. Ceci afin de sortir du cercle vicieux dans lequel le nombre de salariés sans emploi augmente et où l'assiette des contributions à l'assurance chômage se réduit sans cesse. L'accord répond à cette demande en créant un groupe de travail chargé d'examiner le développement des nouveaux emplois, son impact sur les comptes du régime et les évolutions à envisager. Au total cet accord permettra de réaliser 1 milliard d'euros d'économies annuelles. En parallèle, et pour assurer un meilleur équilibre des comptes du régime, l'U2P a invité l'Etat à prendre ses responsabilités. Pour cela, il lui appartient d'accroître sa participation financière à Pôle Emploi, d'exiger des Etats frontaliers qu'ils respectent leurs engagements financiers à l'égard de l'assurance chômage, et qu'il instaure une affiliation obligatoire à l'UNEDIC des salariés du secteur public.

AGENDA

4 avril

Installation par le président de l'U2P de la Commission des Affaires sociales, des Relations du travail et de la Parité présidée par Philippe Gaertner en présence du vice-président chargé de ces questions, Patrick Liebus.

5 avril

Participation du secrétaire général de l'U2P au conseil d'administration de l'Association de gestion du fonds paritaire national -AGFPN-.

6 avril

Entretien du président et du secrétaire général de l'U2P avec le Commissaire général de France Stratégie Michel Yahiel.
Réunion du Bureau de l'U2P.

11 avril

Entretien du président et du secrétaire général de l'U2P avec le président et la secrétaire Générale d'UNARTI, fédération des associations de gestion et de comptabilité et des organismes de gestion agréés du secteur de l'artisanat.

12 avril

Participation du président de l'U2P à une journée d'échange entre partenaires sociaux sur les mutations mondiales.

BRÈVES

Décès de Jean Delmas. Président de l'UPA de 1998 à 2001, Jean Delmas a assuré cette fonction dans un environnement politique, économique et social en plein bouleversement. C'est sous sa présidence que Martine Aubry a imposé les 35 heures aux entreprises de moins de 21 salariés. Et c'est également au cours de son mandat que le passage à l'Euro a été préparé avec les représentants des entreprises. Tailleur de métier et toulousain d'origine, Jean Delmas a aussi vécu à la tête de l'UPA la fameuse « refondation sociale », vaste réflexion engagée par les partenaires sociaux sur les sujets relatifs au dialogue social, à la gestion paritaire et à la protection sociale. Il a également exercé des fonctions au sein de la CNAMS, du groupe de l'artisanat du CES, l'ancêtre du Conseil économique social et environnemental, et a présidé la Chambre de métiers de Haute-Garonne. Il laisse le souvenir d'un homme affable et rieur. Au nom du Président, du Conseil national et des collaborateurs de l'U2P ainsi que des anciens présidents de l'UPA, nous présentons nos condoléances à ses proches et saluons sa mémoire.

A noter dans vos agendas. L'U2P retrouvera ses quartiers d'automne au Palais Brongniart à l'occasion du prochain LAB, grand rassemblement annuel des représentants des entreprises de proximité, les 25 et 26 octobre 2017.

Enquête Selon l'indice l'invest Partenaires réalisé en mars par Viavoice, qui mesure l'envie d'entreprendre des Français, nos concitoyens plébiscitent la baisse du coût du travail pour les TPE-PME. Ils sont ainsi 74% à souhaiter un abaissement des charges sociales des

TPE et PME et une fiscalité stable pour les 5 prochaines années. 67% plaident pour une exonération des charges sociales pour les créateurs d'entreprise et les demandeurs d'emploi qui recrutent. 65% sont favorables à un allègement des droits de succession et de donation pour faciliter la transmission d'entreprise et à une réduction de 30 à 50 % de l'impôt sur le revenu du montant investi dans une PME. Enfin, 69% demandent la mise en place d'un guichet unique pour les TPE-PME pour toutes les démarches sociales, fiscales et administratives.

Document unique. La CAPEB, l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics -OPPBT-, l'Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail IRIS-ST et la CNATP ont rendu public le 20 mars une enquête sur le Document Unique menée auprès de 885 TPE adhérentes à la CAPEB ou la CNATP. L'enquête a permis de mettre en évidence plusieurs faits marquants concernant la mise en place du Document Unique dans les TPE du BTP. En effet, si 8 entreprises artisanales du secteur sur 10 ont réalisé leur Document Unique d'évaluation des risques professionnels, 68% ont bénéficié d'une aide extérieure pour sa rédaction. Elles se sont appuyées sur leur organisme de prévention, l'OPPBT, pour plus de la moitié (54%), sur leur organisation professionnelle CAPEB ou CNATP pour plus d'un tiers (36%) ou encore sur un service de santé (IPRP, Médecin du travail...) pour 8%. Près de la moitié des entreprises artisanales interrogées déclarent avoir mis plus de 2 jours à réaliser leur DU (46%) et pour une entreprise artisanale sur 2, c'est le chef d'entreprise lui-même qui a rédigé seul son DU. Plus d'informations sur www.capeb.fr.